



Commune de Sainte-Mère-Église

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 14 novembre 2019

Date de convocation :

06/11/2019

Date d'affichage :

06/11/2019

Le quatorze novembre deux mille dix-neuf à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Sainte-Mère-Eglise en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean QUETIER, Maire de Sainte-Mère-Eglise.

Nombre de
Conseillers :

En exercice : 64

Présents : 33

Votants : 38

Étaient présents :

C. JORET, J. SANTINI, R. DROUET, J. QUETIER, A. HEBERT, P. CONTENTIN, S. MICHEL, S. MARAIS, S. VOISIN, A. MARIE, K. LUTIGNEAUX, V. LETOURNEUR, C. HAMCHIN, D. CORNIERE, P. AUFRAY, A. LEBAS, R. ENEE, M. JEAN, A. JEAN, P. AUBRIL, JY BODIN, P. DELADUNE, M. BERNARD, N. CHRETIEN, J. CARBONNIER, A. FEUILLYE, O. OSMONT, JP JOUAN, S. ENGUEHARD, V. LENOEL, C. KERVADEC, K. LABBEY, C. TOURAILLE .

Excusés : A. HASLEY ayant donné pouvoir à S. VOISIN, V. BUZE ayant donné pouvoir à C. JORET, D. EXMELIN ayant donné pouvoir à K. LUTIGNEAUX, H. LEDANOIS ayant donné pouvoir à P. AUBRIL, M. MILET ayant donné pouvoir à A. FEUILLYE, A. LEGENDRE, C. BROHIER, T. POULIQUEN.

Absents : W. PALFREYMAN, C. MAURER, A. MICHEL, A. CUQUEMELLE, P. BRISSET, S. AUMONT, D LE LIEVRE, C. LEPAISANT, J. AMIOT, D. BEROT, S. BIGOT, R. DIENIS, O. PAUL, C. LEPETIT, G. OSMONT, E. VOISIN, J. BUQUET, D. LEPRESLE, JP NEEZ, JB ROUE-LECUYER, T. GAZDA, JM GAZDA, D LEMAIRE.

Secrétaire : K. LUTIGNEAUX

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et approuvé à l'unanimité.

Dispositif de vidéoprotection

Monsieur QUETIER rappelle que suite à la signature de la convention sécuri-site, il a été demandé à la gendarmerie que soit réalisé un diagnostic de vidéoprotection. Le but est de sécuriser notamment la zone touristique. Dans ce document l'Adjudant GAULTIER a présenté neuf emplacements à vidéo-protéger, susceptibles de pouvoir faire l'objet d'une étude technique. Lors de la dernière réunion après présentation de ce diagnostic, plusieurs remarques ont été formulées par le Conseil Municipal surtout sur l'implantation d'une caméra à l'intérieur de l'église. M. QUETIER rappelle que seules 4 personnes seront habilitées à visionner les images et seulement en cas d'infractions (vols, dégradations...)

Chacun ayant pu avoir du recul depuis cette présentation, M. QUETIER invite le Conseil Municipal à en débattre, savoir s'il faut lancer une étude technique ou alors implanter quelques caméras et au fil du temps la commune fait évoluer le projet.

Un grand débat permet à chacun de s'exprimer. Le projet d'implantation d'une caméra dans l'église entraîne de nombreux points de vue. Les conseillers arrivent à un consensus en actant le fait que la vidéoprotection est bien liée à la convention sécuri-site et que le périmètre à protéger est la zone touristique uniquement, la commune n'a pas à déplorer d'importants problèmes de délinquance, Pour conclure sur ce point, M. QUETIER propose que lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal soit lancée une étude d'implantation de caméras sur le périmètre historique.

117/2019 -Signature du contrat de Pôle de Services

Le Contrat de Pôle de Services est proposé à l'approbation du Conseil Municipal pour la période 2019-2023. Celui ci permet d'obtenir du Département une enveloppe financière à raison de 200 € / habitant soit une enveloppe globale de 702 600 €. Les différents projets inscrits sont présentés :

volet 1 : amélioration de l'attractivité

- aménagement du parc de la Fontaine Saint Méen et de sa liaison douche
- réalisation d'un schéma directeur des mobilités douces
- création de liaisons douces : chef du Pont -la Plage
- rénovation de deux logements communaux à chef-du-Pont

volet 2 : renforcement du rôle de centralité

- création du pôle de santé libéral et ambulatoire
- restructuration du multi-service de Ravenoville

volet 3 : développement de la cohésion et de l'innovation sociale : action non définie pour le moment

Pour le volet 1, une enveloppe de 351 300 € est prévue répartie de la façon suivante :

St Méen : 86 400 € - étude mobilités douces : 7500 € - création de liaisons douces : 240 000 € et 9466 € pour la rénovation des logements

Volet 2 : pôle de santé libéral et ambulatoire : 227 440 € et pour le multi-services : 53 600 € ce qui représente la totalité de l'enveloppe. Le volet 3 « cohésion sociale » sera à revoir ultérieurement dès que des projets auront émergés.

Le Conseil Municipal par 37 voix et 1 abstention approuve le Contrat de Pôle de services tel que présenté. Il sera officiellement signé le 17 décembre par la venue de M. LEFEVRE président du Conseil Départemental sur la commune.

118/2019 - Réalisation d'emprunts

M.QUETIER indique avoir contacté trois agences bancaires pour réaliser des emprunts sur les projets suivants :

- cheminement st Méen : 100 000 € sur 10 ans

- Pôle de santé libéral et ambulatoire : 400 000 € sur 20 ans
- construction station épuration : 250 000 € sur 30 ans

Les trois propositions d'emprunts présentées comme les plus avantageuses émanent de la BANQUE POSTALE.

Prêt de 100 000 € sur 10 ans Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2030

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 08/01/2020, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,58 % Base de calcul des

intérêts: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Échéances d'amortissement et d'intérêts: périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 0,20 % du montant du contrat de prêt

Prêt de 400 000,00€ sur 20 ans Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2040

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 08/01/2020, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,00 % Base de calcul des

intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle Mode d'amortissement: échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

prêt de 250 000,00 EUR sur 30 ans Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2050

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds. Montant : 250 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 08/01/2020, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,15 % Base de calcul des

intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les trois contrats présentés à intervenir avec La Banque Postale.

119/2019- Désignation d'un membre auprès du CCAS

A la suite du décès de Mme FREMONT Chantal, membre du Centre communal d'Action Sociale, le Conseil Municipal à l'unanimité, Nomme Mme FEUILLYE Annick pour la remplacer à compter de cette date.

120/2019 -Vente de biens sur la commune historique de Chef-du-Pont

La parole est donnée à M. JEAN qui indique avoir réuni le Conseil Communal de Chef-du-pont, Au sujet de l'ancienne POSTE, une offre d'achat est proposée au prix de 100 000 € Net vendeur, la commune conservant les deux garages.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'avis du pôle d'évaluations domaniales en date du 8 novembre 2019,

Décide de la vente des parcelles cadastrées section AB 149 et AB 148p sises « 6 rue de la libération » -à Chef-du-Pont comprenant le logement et bureaux de l'ancienne poste avec un jardin , au prix de 100 000 € net vendeur outre les frais d'acte et de négociation à la charge de l'acquéreur évalués à 14 070 €

Autorise Monsieur JEAN, maire-délégué à signer tout document nécessaire à la conclusion de cette vente.

M. JEAN précise que le Conseil Communal souhaite également vendre le presbytère, privé de locataires. Une estimation auprès du pôle d'évaluations domaniales va être sollicitée.

Présentation de l'annexe à la convention de partenariat avec la Direction des finances Publiques

M. QUETIER donne lecture de ce document signé le 22 octobre avec la DDFIP de la Manche. Y sont mentionnés les engagements de la DDFIP suite à la nouvelle organisation sur le territoire de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin. À compter du 01 janvier 2020, le service de gestion comptable sera à Saint-Lô et non plus Sainte-Mère-Eglise de même pour le service de recouvrement de l'impôt des particuliers. Pour les accueils de proximité, ils sont prévus dans la Maison France Services qui verra le jour à Carentan avec une antenne à Sainte-Mère-Eglise. Enfin est à l'étude, à échéance de juillet 2020, la possibilité pour les usagers de payer leurs impôts chez un buraliste agréé à Sainte-Mère-Eglise.

Le Conseil Municipal valide par 36 voix cette annexe et 2 abstentions.

121/2019 -Tour de la Manche 2020 – semaine fédérale cyclo : signature de la convention

L'organisation du Tour de la Manche sollicite la commune pour l'arrivée de la 3e étape le vendredi 15 mai et départ de la 4e étape le 16 mai 2020. le montant total de la prestation s'élève à 7 500 €.

Monsieur le Maire a proposé afin de réduire le coût pour la collectivité, de n'être que ville d'arrivée le 15 mai et a consulté son collègue Maire de Sainte-Marie-du Mont pour être ville- départ le 16 mai d'Utah Beach ; la Communauté de communes a également été sollicitée. Les élus contactés semblent

favorables. Cela permettrait de réduire le coût pour la commune à 3000 €, Le conseil Municipal par 37 voix Pour et 1 abstention, par un vote de principe, accepterait de verser la somme de 3000 €.

La 82e semaine fédérale de cyclotourisme aura lieu en août 2020 à Valognes. Les inscriptions auront lieu à Sainte-Mère-Eglise avec une étape prévue le 7 août avec 5 circuits.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec cette association.

122/2019 – Attribution du lot 4 « couverture acier » Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire

La commission d'appel d'offres réunie ce jour a validé l'offre de l'entreprise LEDUC pour le lot 4 du Pôle de Santé Libéral et ambulatoire. 3 entreprises avaient soumissionné mais l'entreprise LEDUC SES de Virandeville avait la meilleur offre avec un devis de 36 670,17 € HT,

Le Conseil Municipal entérine la décision de la commission d'appel d'offres en retenant l'offre de l'entreprise LEDUC pour la somme de 36 670,17 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

- les élus ont visité samedi dernier les locaux de l'ancienne ancienne gendarmerie . M. JEAN se demande compte tenu que le projet prévoit 10 logements, où se situera le parking ? M. QUETIER convient que c'est un réel problème et qu'il est en relation avec un propriétaire riverain d'un terrain qui pourrait y être une solution.
- M. CONTENTIN indique que les travaux du PLSA vont commencer le 18 novembre avec le terrassement. Une livraison des locaux est programmée pour fin juillet 2020 sauf bien sûr intempéries.
- Mme TOURAILLE interpelle M. QUETIER sur le sujet éolien dont les sociétés sont actives sur le territoire. Selon ces dires, le nom de M. QUETIER figure dans les documents présentant le projet. M. QUETIER confirme qu'il n'y a pas de projet éolien sur la commune. Mme TOURAILLE souhaite comme les autres communes, que la commune délibère sur ce point.

